



## Déclaration CGT sur la journée de carence

### Déclaration CGT journée de carence

La **CGT** alerte la Direction sur l'amendement de la députée «En Marche», adopté par la majorité de l'assemblée, sur l'instauration d'une journée de carence dans les IEG. **La CGT rappelle l'article 22 du Statut National du Personnel des IEG qui garantit le maintien du salaire en cas de maladie ou d'accident du travail.**



## EPOD et Expérimentation à Nice

**EPOD, Évolution POst Disco**, une nouvelle interface qui remplacera DISCO-PICTREL.

L'expérimentation devrait débuter le **19 février sur l'AI de Nice**. Avec la mise en place de ce nouvel outil, la direction souhaite optimiser les tournées par le solde, la modification et l'ajout d'interventions en temps réel.

**6 semaines d'expérimentation, puis 6 semaines pour les pilotes pour un déploiement national souhaité à fin 2018.**

Pour la **CGT** : EOAI, Gazpar et maintenant EPOD, les managers subissent des réorganisations successives en peu de temps. À ce jour, les techniciens niçois ne sont toujours pas informés de cette nouvelle évolution.

Derrière ce projet, la **CGT** redoute une dégradation des conditions de travail : accroissement du nombre d'interventions, augmentation des kms entraînant des risques routiers, un isolement du technicien de terrain, les dysfonctionnements éventuels avec un recours au système D...

La direction assure que tous les dysfonctionnements et toutes les critiques seront traités.

La **CGT** restera vigilante sur les engagements de la direction.

### Déclaration CGT EPOD



## Regroupement activités PREM'S au sein de la DSI

La direction nous informe de l'adaptation de l'organisation actuelle en rattachant la Mission Prévention Sécurité et le cadre Appui P2S à la Délégation Sécurité Industrielle.

Pour la **CGT** : nous notons une adaptation à effectif constant. Cependant, **quid des lieux de travail officiels, les missions et compétences ?** La direction refuse notre demande de passage en CHSCT pour que nous puissions analyser l'impact sur les conditions de travail.

## Dépassements novembre 2017

Nous dénonçons le recours abusif aux dépassements 10h-12h journalières et 48h hebdomadaires. Dés dérogations spécifiques en cas de circonstances exceptionnelles, strictement encadrées, peuvent aller 48h à 60h absolues. Or à GRDF Méditerranée, **nous venons de constater un dépassement +60h en écart complet avec le Code du travail.**

**La CGT se réserve le droit de dénoncer ces écarts inacceptables auprès l'inspection du travail.**

**7 AVIS NEGATIFS : 3 CGT - 1 FO - 1 CFDT - 2 CFE-CGC**



### Vos ELUS du Comité d'Établissement GRDF Méditerranée

<b>LEFEBVRE François</b>	06 61 33 68 98	francois-jacques.lefebvre@enedis-grdf.fr	Montpellier	<b>GONNELLA Frédéric</b>	06 65 52 04 50	frederic.gonnella@enedis-grdf.fr	Marseille
<b>GONNET Christophe</b>	06 67 49 46 49	christophe.gonnet@enedis-grdf.fr	Cannes	<b>DUBREUIL Michaël</b>	06 73 44 66 98	michael.dubreuil@enedis-grdf.fr	Nice
<b>AURIOL Carole</b>	06 66 27 73 33	carole.auriol@enedis-grdf.fr	Nîmes	<b>PICCIRILLO Alain</b>	06 69 37 90 30	alain.piccirillo@enedis-grdf.fr	Marseille
<b>CATINO Franck</b>	06 51 26 85 39	franck.catino@enedis-grdf.fr	Marseille	<b>BAROUMES Hélène</b>	06 79 23 53 51	helene.baroumes@grdf.fr	Montpellier